

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DAUPHINE SAVOIE
SIRET : 509 958 039 00067



MJC Bulles d'Hères

163 avenue Ambroise Croizat
38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **MJC Bulles d'Hères**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DAUPHINE SAVOIE
SIRET : 509 958 039 00067



Convention entre votre Association et La Ville de SAINT-MARTIN D'HERES :

- ✓ Montant des subventions de fonctionnement octroyées au titre de 2020 : 650 000 € en produits, provisionnées à hauteur de 416 000 € ;
- ✓ Montant estimé des avantages en nature octroyés en 2020 par la Ville de SAINT-MARTIN D'HERES : 99 238,00 €.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 15 juin 2021

Guillaume VAUCHERET-PERRIER
Commissaire aux Comptes

